

Compte rendu de la séance du 26 novembre 2021

Présents : BONHOMME Gilles - BOYER Pierre - GANHITO Manuel - BOIVIN Claude - GONZALEZ Estelle - GUILLAUME Joël - PIETRUSIAK Marie Odile - SERRE Roger - VAYSSIE Marc,

Absents excusés : BOIVIN Annette (pouvoir Joël GUILLAUME) - VERGNOL Monique (pouvoir Gilles BONHOMME)

Secrétaire de séance : PIETRUSIAK Marie Odile

M. le Maire donne lecture du dernier compte rendu et demande au Conseil Municipal son approbation.

Ordre du jour :

- Délibération pour la convocation des membres électeurs de la section d'Augerolles suite à la demande d'achat de la parcelle A171
- Information et validation définitive du projet d'antenne de téléphone
- Demande d'accord et délibération de fermeture d'un chemin rural traversant une cour de ferme à Chameil
- Demande d'accord et délibération pour un changement d'exploitant des parcelles n° A0217 - A0407 - A0447 - A0544 - A0549 et A0142
- Délibération et validation du lancement du projet du parc photovoltaïque SMGF / Commune
- Demande de subventions pour l'année 2022
- Demande d'accord et délibération sur une décision modificative d'un mandat

Questions diverses

Délibérations du Conseil :

Demande d'achat de biens sectionaux - parcelle A171 (DE 2021 033)

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de M. Gérard Segeron (GAEC des Vergnades) qui souhaiterait acheter la parcelle A0171 d'une superficie de 680m² située à Augerolles et qui a été oublié lors de la demande d'acquisition de la parcelle A0670. Cette parcelle jouxte la parcelle A0670.

M. Boyer demande si cette vente ne peut pas attendre l'aménagement foncier. M. Serre précise que la commune n'a pas à supporter d'autres frais. M. le Maire précise que cette vente viendra s'ajouter à la 1^{ère} qui est en attente et par conséquent aucun frais supplémentaire ne sera à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, étant favorable à cette vente :

- autorise M. le Maire à convoquer les membres électeurs de la section afin qu'ils se prononcent sur cette vente.

Information et validation définitive du projet d'antenne de téléphonie mobile (DE 2021 034)

M. le Maire demande à Mme Pietrusiak si elle a eu un retour des laboratoires qu'elle devait contacter. Mme Pietrusiak informe qu'elle est toujours en attente d'une réponse.

M. le Maire demande à M. Serre s'il a pu avoir les informations concernant les problèmes rencontrés par les agriculteurs sur la pose d'une antenne de téléphonie. M. Serre informe que l'article de presse n'est pas très fiable.

M. Guillaume argumente en faisant valoir l'implantation de gîtes et de maisons d'habitations.

M. le Maire explique qu'une demande a été faite auprès d'Orange qui a répondu que techniquement la mise en place de l'antenne sur le plateau était possible mais que l'antenne nuirait au paysage.

M. Serre demande où passe l'électricité. M. Guillaume précise qu'elle est souterraine.

Après en avoir délibéré, M. le Maire considère que les éléments fournis qui auraient permis de déplacer l'endroit initialement prévu pour l'installation de l'antenne de téléphonie mobile lors de la délibération du Conseil Municipal du 23 juillet 2021 ne sont pas assez probants.

En conséquence, M. le Maire soumet à nouveau au vote l'emplacement du délaissé de Flessanges.

Résultat du vote : 11 votants - 8 exprimés

- 5 oui

- 3 non

- 3 absentions

L'emplacement du délaissé de Flessanges, pour la mise en place de l'antenne de téléphonie mobile, est donc définitivement adopté.

Installation d'un moyen d'ouverture et fermeture d'un chemin rural à Chameil (DE 2021 035)

M. le Maire donne lecture du courrier de Mme Estelle Gonzalez concernant la mise en place d'un portail sur le chemin rural qui mène à sa propriété.

En effet, ce chemin traverse sa propriété en contournant sa maison et dessert ses champs. Ce chemin n'est utilisé que Mme Gonzalez et sa famille.

L'installation de ce portail permettrait à Mme Gonzalez une meilleure gestion de ses animaux et au public un meilleur respect des horaires d'ouverture des ventes de produits à la ferme.

Mme Gonzalez souhaiterait acquérir ce chemin rural à partir de la limite de sa propriété lors de l'aménagement foncier et précise qu'à l'heure actuelle, ce chemin est bouché et personne ne peut l'utiliser. La pose d'un système d'ouverture et de fermeture serait également un moyen de sécurisé le passage.

Mme Gonzalez ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour :

- autorise Mme Gonzalez à installer un portail mais qui reste d'ouverture très facile pour ne pas gêner toutes personnes ou engins qui souhaiteraient utiliser ce chemin rural et dont tous les frais seront à la charge de Mme Gonzalez en attendant son acquisition lors de l'aménagement foncier.

Changement d'exploitant des parcelles A0217 - A0407 - A0447 - A0544 - A0549 et A0142
(DE 2021 036)

M. le Maire explique que M. Vergnol qui exploite actuellement les parcelles n° A0217 – A0407 – A0447 – A0544 – A0549 et A0142 part à la retraite au 31 décembre 2021 et donne lecture du courrier de M. Erwan Bellot concernant sa demande d'exploiter lesdites parcelles au vu de sa future installation prévue le 1er avril 2022.

M. le Maire donne lecture du chapitre II -2 b Attributions propres au conseil municipal du code général des collectivités territoriales (CGCT) :

« Le conseil municipal est seul compétent pour délibérer sur les objets suivants que la commission soit constituée ou non (article L 2411-6 II du CGCT). Si la commission syndicale existe, elle devra être consultée sur le projet de délibération du conseil municipal. Elle dispose d'un délai de deux mois pour rendre un avis. A défaut de délibération de commission, l'avis est réputé favorable.

1- Vente de biens de la section ayant pour objectif la réalisation d'un investissement nécessaire à l'exécution d'une opération d'intérêt public ;

2- Location de biens de la section consentie pour une durée inférieure à neuf ans ;

3- Adhésion de la section à une association syndicale ou à une autre structure de regroupement foncier ou de gestion forestière.

M. le Maire précise que le point 2 répond à la demande de M. Bellot.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 1 abstention :

- autorise M. le Maire à signer une convention pluriannuelle de 3 ans.

Panneaux photovoltaïques SMGF / Commune (DE 2021 037)

M. le Maire indique que le SMGF à valider la société UNITE pour amener ce projet à terme. La commune étant propriétaire du terrain où doit être implanté ce projet et vu qu'aucune commission syndicale n'est présente, M. le Maire demande au Conseil :

- de valider le choix du SMGF qui donne à la société UNITE le droit de monter ce projet ;

- de pouvoir signer comme représentant de la commune tous les documents administratifs liés à ce projet.

Mme Gonzalez précise que l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune est une opportunité qui pourrait permettre de développer des services et qui rentrait Avèze plus attractif.

Après en avoir délibéré, 10 voix pour et 1 contre, le Conseil Municipal, décide donc de laisser le SMGF et la société UNITE poursuivre ce projet et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires liés à ce projet.

Subventions 2022 - Adressage (DE 2021 038)

M. le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies). En effet, une meilleure identification des lieux dits et des maisons faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons en tous genres. En particulier, M. le Maire explique que cet adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation de 100 % des foyers et facilitant ainsi la commercialisation des prises. Il explique ensuite que la réalisation de ce plan d'adressage peut être confiée à un prestataire. La

dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du Conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121- 29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune. En vertu de l'article L.2213-28 du CGCT, « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ». La dénomination et le numérotage constituent une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour des motifs d'intérêt général. Par la suite, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur la dénomination et le numérotage des voies. Le coût de cette opération est estimé à 2 700€ HT pour l'étude + les frais de signalisation de rues, pour laquelle un financement public est attendu (FIC et DETR/DSIL).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider le principe général de dénomination et numérotage des voies de la commune ;
- d'autoriser l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies ;
- de demander les subventions au titre de la DETR / DSIL ;
- de demander les subventions au titre du FIC ;
- et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'élaboration de ce dossier.

Subventions 2022 - Eglise : rénovation d'une partie intérieure (DE 2021 039)

M. le Maire informe que des travaux de rénovation d'une partie intérieure de l'église avaient été budgétisés en 2021 mais qu'aucune demande de subvention n'avait été déposée. Le coût de cette opération est estimé à 31 000€ HT, pour laquelle un financement public est attendu (FIC et DETR/DSIL).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de demander les subventions au titre de la DETR / DSIL ;
- de demander les subventions au titre du FIC ;
- et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'élaboration de ce dossier.

Subventions 2022 : Travaux de voiries concernant le Bourg et les hameaux de la commune (DE 2021 040)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de voiries prévus en 2021 seront reportés en 2022 faute de subventions accordées concernant le bourg et les hameaux de la commune pour un montant de 49 000€. Ce montant doit être réajusté en fonction de l'état de la voirie actuelle et afin de pouvoir déposer les dossiers de subvention. Un financement public est attendu pour cette opération (FIC et DETR/DSIL).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de demander les subventions au titre de la DETR / DSIL ;
- de demander les subventions au titre du FIC ;
- et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'élaboration de ce dossier.

Vote de crédits supplémentaires - Avèze (DE 2021 041)

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un mail de la Trésorerie d'Issoire informant que lors du balayage de l'ensemble des fichiers nationaux, il ressort des pièces d'écart qui n'ont jamais été régularisé depuis la bascule de l'ancien logiciel de comptabilité.

Les pièces d'écart constituent les pièces techniques générées lors de la migration (une pièce d'écart était générée lorsque la totalité des pièces justifiant un compte était en discordance avec son solde comptable).

Pour régulariser cet égard, la commune doit émettre un mandat de 0.04€ au compte 678 – Autres charges exceptionnelles.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6281	Concours divers (cotisations)	-1.00	
678	Autres charges exceptionnelles	1.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de voter ces crédits.

Questions diverses

Syndicat des mineurs

M. le Maire donne lecture du message reçu par le Syndicat des Mineurs de Messeix concernant les orientations gouvernementales de l'offre de santé.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de soutenir les syndicats des mineurs afin qu'ils puissent conserver leur système de santé.

Le Conseil Municipal donne son accord à M. le Maire pour signer le projet de motion.

Demandes de Mme Jessica Moreau :

Mme Moreau souhaiterait savoir si l'un des membres du Conseil aurait connaissance d'un lieu où elle pourrait trouver du Tuf.

Lors d'un prochain courrier, Mme Moreau sera informée de la présence de tuf vers le mirador au niveau des panneaux à droite après la croix de la Ganne.

Mme Moreau souhaiterait également soit louer, acheter ou autre une parcelle afin d'implanter des arbres fruitiers anciens.

M. le Maire informe Conseil Municipal que Mme Moreau sera contactée afin qu'elle fournisse une lettre avec plus d'informations car en cas de vente, une démarche bien précise est à mettre

en place et en cas de location, une convention pluriannuelle doit être établie après délibération du Conseil Municipal.

Echange parcelle Mme et M. Berthion – section d’Avèze :

Suite aux diverses démarches effectuées par la commune, le Sous-préfet d’Ambert a validé l’échange d’une partie de la parcelle B673 section d’Avèze et B132 appartenant à Mme et M. Berthion. Un courrier va être adressé à M. Berthion pour l’en informer. L’échange effectif sera au moment de l’aménagement foncier pour ne pas engendrer de frais.

Adhésion aux maires ruraux de France :

M. le Maire informe le Conseil Municipal de son désir d’adhérer aux Maires Ruraux de France pour l’année 2022. Le montant de la cotisation est fixé à 100€. Le Conseil Municipal donne son accord.

Invitation du Comité des Fêtes de Tauves :

Une invitation a été envoyée à la Mairie pour remercier les bénévoles et partenaire lors du Concours du Saint Nectaire. Cette soirée conviviale aura lieu samedi 27 novembre 2021 à partir de 20h à la Bascule. M. Serre représentera la commune.

Travaux connexes :

Le secrétariat de Mairie a reçu un appel du secrétariat de Mairie de Tauves concernant le fond de concours – travaux connexes.

Un solde de 9 437.46€ au lieu de 2 835.59€ va être facturé à la Mairie.

Mme Pietrusiak explique que la convention doit respecter les montants inscrits. M. le Maire précise que le supplément doit correspondre à la plantation de haies sur le chemin de Plantades et qu’à ce jour, les crédits sont épuisés et qu’après vérification, il faudra prévoir les crédits lors du budget de 2022.

Aménagement foncier :

M. le Maire explique les premiers retours de la commission d’enquête qui ont été discutés et votés par la commission d’aménagement foncier environnemental.

La poursuite du projet ne pourra intervenir qu’après les délibérations des Conseils Municipaux des communes d’Avèze et de St-Sauves.

Sentier des Gorges d’Avèze

Dans la continuité du travail réalisé par les élèves du Lycée Henri Queuille de Neuvic, une réunion de travail va avoir lieu le lundi 29 novembre 2021 à 14h avec M. Philippe TOURS (Conseil Département du Puy-De-Dôme) et Mme Isabelle COULON (chargée de mission touristique – responsable pôle tourisme à Dômes Sancy Artense).

Cette première rencontre a pour but de trouver les aides financières nécessaires à la valorisation et l’aménagement du sentier.

La commune de Messeix se joindra au projet par le travail de ses agents communaux.

Les offices du tourisme enregistrent une très forte progression des demandes concernant le patrimoine immatériel ce qui prouve l’intérêt de ce projet.

Repas de la commune le 16.01.2022

Si le contexte sanitaire le permet, le repas de la commune aura lieu le dimanche 16 janvier 2022 à 12h00. L’Auberge Le Cantou à Orcival a été une nouvelle fois sollicitée.

Pour les personnes qui ne peuvent se rendre au repas, une box « Mangez fermier » a été commandée.

Sapin de Noël

Le sapin de Noël sera coupé soit à Plantades soit à Roussières. Une fois, le sapin installé, L'Entreprise Electrique sera contactée pour son illumination.

Spectacle des enfants

Le spectacle aura lieu le dimanche 5 décembre 2021 à 16h00.

A cette occasion, Rachel Fournet-Fayard proposera le spectacle « A la recherche des graines magiques » d'une durée de 1h.

Il a été convenu que les petits-enfants des grands parents vivant sur Avèze ainsi que les enfants ou petits-enfants des agents communaux seraient également conviés.

Cadeaux des enfants

17 enfants de la commune se verront remettre un cadeau pour Noël. Chaque enfant recevra un jeu de sociétés.

Les jouets ont été commandés à King Jouet à Ussel.

Recensement de la population

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population qui était prévu en 2021 et qui avait été reporté à cause de la COVID va avoir lieu du jeudi 20 janvier au samedi 19 février 2022.

L'agent recenseur sera Julie Moulin comme prévu en 2021.

FIN DE SEANCE : 23h30